

# **Procès-verbal de la Session plénière de l'ORE 24 et 25 mai 2006 – Porto, Portugal**

- A – Ouverture de la séance / Accueil**
- B – Présentation de l'association dentaire portugaise**
- C – Ordre du jour standard de la réunion administrative**
  - C.1 Appel des noms – Vérification du Quorum – Nouveaux membres**
  - C.2 Adoption de l'ordre du jour**
  - C.3 Adoption du Procès verbal de Montréal**
  - C.4 Rapports du Bureau**
    - 4.1 Président / Conseil de la FDI
    - 4.2 Président-élu
    - 4.3 Secrétaire général
    - 4.4 Membres du Bureau
  - C.5 Pays membres**
    - 5.1 Rapports nationaux
  - C.6 Groupes de travail**
    - 6.1 Exercice dentaire libéral en Europe
    - 6.2 Parité dans l'ORE
    - 6.3 Élargissement de l'ORE
    - 6.4 Prévention
    - 6.5 Gestion Qualité
    - 6.6 **Formation initiale et formation continue**
    - 6.7 Les femmes chirurgiens-dentistes
    - 6.8 L'équipe dentaire
    - 6.9 Vote sur les groupes de travail
  - C.7 Élections FDI**
  - C.8 Finances**
    - 8.1 Apurement des comptes 2005
    - 8.2 Cotisations impayées
    - 8.3 Budget 2006
  - C.9 Prochaines réunions**
    - 9.1 Session plénière 2006, Shenzhen
    - 9.2 Session plénière 2007
    - 9.3 Session plénière 2008
  - C.10 Questions diverses**
- D – Clôture de la séance – Ajournement**

## **A – Ouverture de la séance**

Le Président, José Font-Buxó, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il demande tout d'abord une minute de silence en mémoire de Zbigniew Zak et Robert Welter, récemment décédés.

Un accueil tout particulier est réservé à Michèle Aerden, Présidente de la FDI, qui exprime ses remerciements pour l'invitation qu'elle a reçue à participer à cet événement, parfaitement organisé. Elle confirme que la FDI se porte bien. Elle a un excellent Conseil et une très bonne équipe. L'excellence, le positionnement médical de notre profession et l'éthique sont les trois points principaux de son programme. Michèle Aerden informe l'assemblée d'une nouvelle conférence qu'elle a préparée sur le thème "une image saine d'une entreprise repose sur un esprit sain", qui a provoqué des réactions étonnantes. La Présidente de la FDI est convaincue que le nouveau système de contrôle financier fournit un outil excellent pour la gestion financière future. Elle mentionne d'excellentes réunions du Conseil et les nouveaux comptes. Elle explique en outre que des conférences téléphoniques avec les membres du Comité exécutif sont désormais organisées chaque mois, de sorte qu'ils sont mieux au fait de ce qui se passe au siège, dans les associations régionales et à la FDI.

José Font-Buxó souhaite également la bienvenue à Ruperto Gonzales-Giralda, ancien Président de la FDI, et à Wolfgang Doneus, Président du CLD.

Pour la première fois, des représentants de l'Ukraine et de la Bulgarie assistent à la Session plénière de l'ORE. Ils adressent leur salutations à l'assemblée et remercie tous les participants.

Enfin, Orlando Monteiro da Silva, Président de l'Association dentaire portugaise, souhaite à tous la bienvenue dans sa magnifique ville de Porto.

## **B – Présentation de l'Association dentaire portugaise**

Orlando Monteiro da Silva présente l'Association dentaire portugaise. Tous les chirurgiens-dentistes en exercice au Portugal doivent y être inscrits, de sorte que l'Association est assez puissante. Elle compte 5 100 membres de 35 pays différents, ce qui nécessite une certaine ouverture d'esprit. La plupart des étrangers viennent du Brésil.

La profession dentaire au Portugal souffre d'une répartition inégale tant par sexe (le nombre de femmes chirurgiens-dentistes excède déjà celui des hommes et cela va certainement s'accroître) que par âge. L'odontologie est une profession jeune au Portugal, mais qui va gagner en importance. Néanmoins, un certain pourcentage de la population n'a pas accès aux soins dentaires, mais ce ratio diminue : le ratio pour 2010 est estimé à 1 chirurgien-dentiste pour 1 379 personnes. Au Portugal, il n'y a aucun contrôle sur la formation, et il est donc possible que le pays se retrouve avec trop de chirurgiens-dentistes. C'est pour cela que la planification devient très importante. Pour ce qui est de la santé bucco-dentaire de la population portugaise, Orlando Monteiro da Silva explique que le Portugal a l'un des pires index COA de l'UE chez les enfants âgés de 12 ans. Le problème de l'accès aux soins bucco-dentaires ne vient pas d'un manque de praticiens, mais souvent de faibles moyens économiques, d'un manque de réaction du système de santé national. Une enquête sur ce sujet montre que la plupart des hôpitaux et des centres de santé ne dispensent pas de soins bucco-dentaires. Cela étant, un programme national de santé bucco-dentaire qui cible principalement les enfants âgés entre 3 et 16 ans a été mis en place. Son objectif est d'assurer la promotion de la santé ainsi que la prévention et le traitement des pathologies bucco-dentaires.

## **C – Ordre du jour standard de la réunion administrative**

### **C.1 Appel des noms – Vérification du Quorum – Nouveaux membres**

Philippe Rusca souligne que l'ordre du jour a été diffusé en temps et en heure. Quarante-trois (43) cartes de vote ont été distribuées, le quorum est donc atteint. Philippe Rusca est heureux d'accueillir à nouveau les représentants de la Bulgarie, de l'Ukraine et de l'Islande. L'Association dentaire de l'Ouzbékistan est un nouveau membre de l'ORE. Malheureusement, le président de cette Association ne peut être présent, du fait de problèmes de visa.

### **C.2 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

Taner Yücel pense que nous nous heurtons à un problème considérable par rapport à la demande d'interdiction d'utiliser les amalgames. Il aimerait que ce sujet soit discuté, bien qu'il n'apparaisse pas à l'ordre du jour. José Font-Buxó suggère qu'il soit traité lors des "Questions diverses".

### **C.3 Adoption du procès verbal de Montréal**

Le procès verbal de Montréal est adopté à l'unanimité sans modifications.

### **C.4 Rapports du Bureau**

#### **4.1 Président/Conseil de la FDI**

C'est la première fois dans l'histoire de l'ORE qu'une réunion est organisée avec le CLD (non pas conjointe, mais consécutive). José Font-Buxó espère que ce sera une très bonne expérience. Les participants devront par la suite décider s'il faut ou non la renouveler.

Le Président est très heureux que le taux de participation à la Session plénière augmente chaque année, que le nombre de rapports nationaux soit de plus en plus important et que l'ORE ait maintenant un total de 9 groupes de travail.

Il remercie les interprètes (c'est la première fois que nous avons 8 cabines de traduction !) ainsi que son Bureau et le Secrétariat pour leur excellente collaboration au cours de l'année passée.

José Font-Buxó a beaucoup voyagé depuis son déplacement à Athènes. Cela représente beaucoup de temps et d'énergie, qu'il consacre à l'ORE et à toutes les personnes présentes. L'ORE compte actuellement 34 pays membres, et il espère que d'autres rejoindront bientôt l'Organisation.

Il parle des "10 commandements" qui ont été distribués. Contrairement à ce que pourrait laisser croire ce titre, il n'a pas l'intention d'être un second Moïse. Le problème est que la plupart des codes d'éthique sont compliqués et que personne ne les lit vraiment. C'est pour cela qu'il a décidé d'élaborer cette courte liste de 10 règles.

Il y aura un nouveau site de l'ORE, où seront annoncées les dates des congrès et publiés les rapports nationaux, les informations, etc.

Ces deux sujets seront présentés plus avant lors des "Questions diverses".

#### **4.2 Président-élu**

Patrick Hescot fait la remarque suivante au sujet des groupes de travail : "les paroles sont bien, mais les actions sont encore mieux". L'année dernière, la "prévention" était en tête de liste, cette année, ce sera la "formation continue". Notre objectif est de renforcer et de soutenir toutes les associations membres dans leurs efforts pour prendre part à l'élaboration des politiques de santé bucco-dentaire dans leur pays. Cet objectif peut être atteint par l'étude de certaines questions au sein des groupes de travail, et plus particulièrement par la proposition de solutions et d'actions à mettre en œuvre.

Nous concentrons plus encore nos efforts sur le positionnement de l'ORE à la FDI. Il est important que l'ORE, en tant que région la plus importante, soit représentée en conséquence. Nous sommes heureux d'avoir une Présidente de la FDI aussi dynamique, qui

a réussi à donner de nouvelles orientations à la Fédération. Il n'est pas toujours facile de trouver un dénominateur commun. Puisque Michèle Aerden a déclaré que l'éthique était un des thèmes prioritaires de son programme, le travail personnel de José Font-Buxó (ses "10 commandements"), dont nous sommes très fiers, pourrait constituer un dénominateur commun et peut-être la FDI y trouvera-t-elle également une utilité.

#### **4.3 Secrétaire général**

Philippe Rusca explique que les échanges d'informations avec le Secrétariat se font maintenant exclusivement par voie électronique. Afin d'éviter des pannes, les pièces jointes aux courriels, lorsqu'elles sont nombreuses, sont envoyées une à une. Il demande une nouvelle fois à chacun de nous faire part de changement d'adresses électroniques, etc. L'ORE a tenté de rester en contact avec ceux qui ont quitté l'Organisation, et Philippe Rusca est heureux que des représentants du Royaume Uni aient annoncé qu'ils assisteraient à la seconde journée de la Session plénière. Qui sait, peut-être reviendront-ils à l'ORE un jour ? La présence de l'ORE sur internet a été plutôt faible et il est indispensable de l'améliorer. Philippe Rusca reviendra sur le sujet au point "Finances".

#### **4.4 Membres du Bureau**

Simona Dianišková est très satisfaite du travail du Bureau de l'ORE, qui s'est réuni deux fois à Ferney-Voltaire au cours de l'année passée. La priorité reste les missions des groupes de travail. Les relations tant avec la FDI qu'avec des organisations telles que les Chief Dental Educators et les Chief Dental Officers se sont améliorées. Ces derniers se sont réunis dernièrement à Vienne. Le thème principal de la réunion était la formation initiale des chirurgiens-dentistes en Europe. Les Chief Dental Officers ont ainsi découvert les différences entre une approche plutôt stomatologique et une approche plutôt odontologique dans la formation, ainsi que la très grande variété de spécialisations existantes. Ces différences les poussent à étudier plus en profondeur la question, et à chercher quelle est la meilleure formation dentaire en Europe. L'ORE devrait également contrôler la formation en odontologie et s'engager sur d'autres projets européens.

Bedros Yavru-Sakuk n'a rien à ajouter. Il mentionne lui aussi son appréciation des bonnes relations entre les membres du Bureau.

### **C.5 Pays membres**

#### **5.1 Rapports nationaux**

Bedros Yavru-Sakuk a rédigé un commentaire sur les rapports nationaux transmis au Secrétariat en temps voulu (voir annexe I). À la fin de cette présentation, le Président de l'ORE offre son assistance à toutes les associations membres qui auraient besoin de soutien.

### **C.6 Groupes de travail**

#### **6.1 Exercice dentaire libéral en Europe**

Voicu David fait référence aux résolutions des 7 années passées et au questionnaire diffusé auprès de toutes les associations membres. Le GT s'est rencontré en mars à Bratislava, où il a élaboré le questionnaire et un projet de résolution. Les résultats du questionnaire ont été rassemblés. Il présente les réponses recueillies ainsi que la résolution légèrement modifiée, qui a été divisée en trois parties (voir annexe III) afin de permettre aux associations nationales d'utiliser chaque partie séparément en fonction de chaque cas particulier.

Il n'y a aucune question à ce stade et la résolution est donc soumise au vote. Elle est soutenue par tous les délégués à l'unanimité. Voicu David exprime ses remerciements.

Ce groupe était présidé par Wilfried Beckmann, mais Voicu David en a assuré la présidence ad interim depuis l'automne dernier. Patrick Hescot informe l'assemblée que W. Beckmann a donné sa démission. Voicu David est élu Président du GT à l'unanimité.

Ernst-Jürgen Otterbach souligne que les membres de ce GT organise à Bruxelles sous la supervision du Freien Verband Deutscher Zahnärzte le Forum européen sur l'odontologie. Il fait référence au rapport de Bedros Yavru-Sakuk qui insiste sur la nécessité d'arguments politiques aussi solides que possible et d'une position forte à Bruxelles. Il invite donc l'assemblée à participer à ce Forum qui se tiendra le 14 novembre 2006 (soit la veille de la réunion du CLD).

## **6.2 Parité au sein de l'ORE**

Simona Dianišková présente un projet élaboré par le GT, dont l'objectif est de recueillir et d'analyser des informations sur les frais et les revenus des chirurgiens-dentistes en Europe. Ils partent du présupposé que les coûts des services dentaires diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre et souhaitent déterminer l'ampleur de ces différences. L'objectif du questionnaire, que toutes les associations membres doivent avoir reçu, accompagné d'une introduction, est de comparer les frais de fonctionnement et les revenus des cabinets dentaires.

Ces derniers temps, les praticiens généralistes ont exprimé un mécontentement grandissant, qu'ils ont manifesté dans au moins 4 pays européens par des grèves. Leur mécontentement trouve ses sources essentiellement dans des problèmes financiers (bas salaires, bas coûts des traitements, restrictions financières ou budgétaires par les compagnies d'assurance) et une charge de travail très importante. La plupart des ces problème touchent également la profession dentaire. Simona Dianišková espère que le travail de ce groupe aidera à faire comprendre qu'il n'est pas possible en proposant des traitements bucco-dentaires à bas prix de dispenser des soins de qualité.

Les explications de Simona Dianišková sont suivies d'un débat animé. Philippe Rusca pense que cette enquête est assez intéressante, mais également très dangereuse. La Suisse a vécu une expérience désagréable il y a deux ans. Des enquêtes comme celle-ci, destinées initialement à aider les chirurgiens-dentistes, peuvent être utilisées par les politiciens pour les mettre sous pression. Wolfgang Sprekels doute que les informations recueillies par le biais de ce questionnaire restent confidentielles. Une association dentaire pourrait l'utiliser pour négocier des prix plus élevés, et les gouvernements pourraient s'en servir pour montrer que dans d'autres pays, les chirurgiens-dentistes sont capables de travailler avec des coûts plus bas et/ou des revenus moins élevés. Stefano Briganti pense que nous devrions toujours garder à l'esprit les conséquences de telles actions politiques.

Simona Dianišková admet que ce projet est très ambitieux. Le GT n'a pas l'intention de créer des problèmes ou de tirer la profession vers le bas : il veut simplement montrer à quel point les différences sont importantes. Le questionnaire doit rester aussi simple que possible. En réponse à la question de Barbara Bergmann-Krauss sur qui devrait répondre à ce questionnaire, Simona Dianišková explique que soit les données sont déjà disponibles, soit le questionnaire devrait être envoyé à certains chirurgiens-dentistes. Patrick Hescot ajoute que c'est à chaque pays de déterminer quelle est la meilleure méthode pour recueillir ces informations. Le cabinet dentaire moyen défini par le GT est : un chirurgien-dentiste unique, omnipraticien, avec un fauteuil, une assistante, et sans laboratoire.

Stefaan Hanson félicite Simona Dianišková pour son travail. Ses inquiétudes sont du même ordre que celles de Rusca et Sprekels. Une analyse des frais serait certes intéressante, mais elle serait plus utile aux associations nationales comme base pour leur propre enquête. Selon Panos Alexiou, il sera difficile de trouver des chirurgiens-dentistes disposés à répondre à ces questions. Il est évident qu'il existe de grosses différences, comme le prouvent les nombreux patients grecs qui se rendent en Bulgarie pour leurs soins parce que les coûts sont moins élevés.

Il paraît logique à Patrick Hescot que les pays à prix élevés ne répondront pas aux questions, alors que les pays à prix et revenus bas le feront plus volontiers. Mais peut-être le GT pourrait-il élaborer une sorte de liste ou d'index pour remplacer cette enquête. Ernst-

Jürgen Otterbach préférerait une évaluation de la valeur du travail du chirurgien-dentiste ; une description de la situation plutôt que des statistiques serait probablement plus utile au praticien pour évaluer sa propre situation en comparaison à celle des autres dentistes à travers le monde.

Voici David sait que le résultat de cette enquête ne serait pas utile à tout le monde, mais pour sa propre organisation par exemple, il serait très important. Cette enquête devrait donc être réalisée. Elena Liashenko est d'accord, car ces informations seraient très utiles aux chirurgiens-dentistes ukrainiens.

Selon Wolfgang Sprekels, cette comparaison sur une base individuelle est trop simple. Nous devrions enquêter sur le coût de l'ouverture d'un nouveau cabinet, le montant des investissements, la durée d'amortissement, la masse salariale, le nombre d'employés nécessaires...En d'autres termes, combien dois-je gagner pour atteindre le revenu d'un fonctionnaire moyen ? Une fois ces informations réunies, les chirurgiens-dentistes pourront montrer si leur profession reste ou non rentable dans la situation donnée de leur pays. Tout ceci n'a rien à voir avec une comparaison entre les différents pays. Wolfgang Sprekels est en fait tout à fait disposé à donner toutes les informations nécessaires, mais il veut éviter que les choses partent dans la mauvaise direction. Constantin Oulis partage plus ou moins cette opinion.

Simona Dianišková est parfaitement consciente du fait que les chiffres qui résulteront du questionnaire ne pourront pas être utilisés pour une comparaison individuelle. Elle pense que le GT pourra atteindre son objectif avec l'aide d'un économiste. Elle pense également que les mouvements migratoires vont faire évoluer les coûts.

Il y a tellement de facteurs qui peuvent influencer les prix – l'expérience en est un. Et, selon Bedros Yavru-Sakuk, c'est aussi une question de qualité.

Simona Dianišková remercie tous les intervenants pour leurs précieuses suggestions. Elle propose de faire une étude statistique simplement à partir des données fournies par les associations nationales ; d'adopter une approche économique et de présenter les résultats lors de la Session plénière de l'année prochaine. Elle invite toutes les associations à participer à l'enquête.

Ralf Wagner pense qu'il ne serait pas très judicieux de réaliser cette enquête, d'en tirer les résultats puis de les présenter à cette assemblée. Il recommande de limiter l'enquête au coût de l'ouverture d'un nouveau cabinet. Il serait peut-être même préférable de vérifier d'abord auprès des associations nationales quelles informations elles seraient disposées à fournir. Nous pourrions ainsi conserver toutes les questions qui ne posent pas de problème et éliminer toutes les autres, avec le risque que l'enquête s'oriente dans une direction différente.

Simona Dianišková est bien entendu d'accord, toutes les associations nationales sont libres de répondre ou non, à tout ou partie du questionnaire. Mais elle est également favorable à la proposition de Ralf Wagner.

Interrogée par Patrick Hescot, toute l'assemblée semble d'accord.

### **6.3 Élargissement de l'ORE**

Bedros Yavru-Sakuk présente son rapport (voir annexe IV).

Elena Liashenko de l'Ukraine, qui n'a pas pu assister à la plénière l'année dernière, est maintenant heureuse de faire partie de cette communauté. La profession et nos efforts pour elle nous unissent. L'Association dentaire ukrainienne a 10 ans et compte environ 10 000

membres, soit environ 50% de tous les chirurgiens-dentistes ukrainiens. L'Association a fait beaucoup pour améliorer la formation post-doctorale. Elle est convaincue que les organisations professionnelles ont une grande influence dans ces processus et est heureuse de pouvoir y contribuer.

Orlando Monteiro da Silva s'interroge sur les pays d'Europe de l'Est absents et sur la raison de leur absence. Peut-être pourrions-nous aider ? Il pense que ce serait bien et qu'il est important que tous puissent participer. Et peut-être faudrait-il fournir des efforts supplémentaires pour récupérer ceux qui ont quitté l'ORE.

Certains ont des difficultés financières, d'autres n'ont pas pu venir à cause de problèmes de visa ou parce qu'ils participent à leur congrès national qui se déroule en même temps que la Session plénière, explique Bedros Yavru-Sakuk. Et parmi ceux qui déclarent avoir des difficultés financières, tous ne sont pas en réalité si démunis de fonds.

Patrick Hescot pense qu'en vérifiant les besoins de nos associations membres, nous découvriront également les besoins de celles qui ne le sont pas (encore). Et c'est la raison pour laquelle nous demandons des rapports nationaux, ajoute Bedros Yavru-Sakuk.

#### **6.4 Prévention**

Claude Bouchet, président de ce GT, présente son "Plan global de prévention bucco-dentaire" et les recommandations correspondantes (voir annexe V).

Ces recommandations reçoivent l'accord général ; elles sont votées à l'unanimité. Le maintien du président du GT à son poste est également confirmé.

#### **6.5 Gestion qualité**

Francisco Rodriguez Lozano annonce que depuis la dernière réunion de son GT, il prépare des normes de qualité minimales. Cette déclaration est fondée sur les normes espagnoles ; ceci parce que l'un des instituts de qualité les plus importants est situé en Espagne. Le Contrôle Qualité est très important. Le GT va maintenant se concentrer sur ce sujet et élaborer un document sur la base de ce qui existe déjà. C'est un peu difficile de travailler lorsque les personnes concernées ne sont pas présentes, remarque Rodriguez Lozano. Il acceptera volontiers l'aide de toutes les personnes qui souhaitent participer à ce GT.

Simona Dianišková confirme les propos de Rodriguez Lozano. Ce sujet devient très important. En Slovaquie, le Contrôle Qualité a été mis en place, et des normes minimales raisonnables seraient très appréciées.

Patrick Hescot annonce que la "Qualité" a été choisie comme thème pour l'année prochaine. Nous devons préparer ce sujet et il est indispensable pour tous les pays d'avoir un cadre de référence. L'objectif est très clair : nous devons maîtriser la profession ; c'est pour cela que nous proposons ce thème. Patrick Hescot invite toutes les personnes qui ont une expérience dans ce domaine à participer.

Les délégués acceptent à l'unanimité que la "Qualité" soit le thème de l'année 2007.

#### **6.6 Formation initiale et formation continue**

Alex Mersel remercie les membres de son GT pour leur excellente collaboration. Même les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe y ont apporté leur collaboration. Il informe l'assemblée d'un groupe sur la formation continue au sein de la FDI, qui essaie de nous imposer le modèle de l'American Dental Association. Nous devons travailler très dur pour éviter que l'on nous impose des modèles et des recommandations qui ne sont pas en harmonie avec notre législation. En outre, il est important d'apprendre aux membres de notre profession à éviter les problèmes juridiques liés aux fautes professionnelles. La formation (pas seulement sur les technologies) est un devoir. Nous devons être conscients du fait que

la qualité de nos traitements est en relation directe avec notre niveau de perfection et l'actualisation de nos pratiques. Alex Mersel présente les missions et les objectifs formulés par le groupe de travail et demande l'approbation des recommandations (voir annexe VI).

Les délégués votent à l'unanimité en faveur de ces recommandations.

### **6.7 Femmes chirurgiens-dentistes**

Ce GT a été ré-établi l'année dernière, explique Vesna Barac-Furtinger, qui a pris la tête du groupe. Elle mentionne l'enquête menée pour la seconde fois. Il y a 69% de femmes chirurgiens-dentistes en Europe. L'Estonie est en tête avec 91% et la Suisse arrive dernière de la file avec 20%. Cette enquête montre que les femmes travaillent beaucoup dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, mais que très peu se spécialisent. Malgré le nombre important de femmes chirurgiens-dentistes en Europe, seuls 24% occupent des postes décisionnaires. Le président de la FDI est certes une présidente, mais c'est la seule femme que compte le comité directeur de la Fédération. Il n'y a pas de différence significative en termes de revenus et d'âge de passage à la retraite. Le GT conclut que le nombre croissant de femmes au sein de la profession dentaire en modifie la nature ; la féminisation de la profession, couplée à des fonds de moins en moins importants, produit une situation très dangereuse pour l'avenir, et il est indispensable de ré-instaurer un réseau de femmes dans tous les pays pour étudier tous les effets positifs et négatifs de ce processus.

Michèle Aerden tient ce sujet très à cœur car c'est elle qui a initié ce groupe à la FDI.

### **6.8 L'équipe dentaire**

Patrick Hescot présente son nouveau groupe de travail. Il y a de moins en moins de caries en Europe, mais d'autres problèmes apparaissent. La population demande des services différents. Les chirurgiens-dentistes sont également responsables du bien-être de la population. Le nombre de cliniques dentaires augmente régulièrement et nous nous éloignons progressivement du modèle du praticien "agissant seul". C'est pour cette raison que ce GT est important.

Il existe déjà une "résolution" (annexe VII) qui sera présentée aux personnes assistant à la Session plénière de l'ORE ; elle concerne l'association des hygiénistes dentaires, qui souhaite devenir membre de la FDI. C'est une déclaration plutôt qu'une résolution, par rapport à la décision qui doit être prise à Shenzhen.

Michèle Aerden ajoute que cette motion a déjà été présentée une première fois il y a deux ans. Ils déclaraient alors dans leurs statuts que la promotion d'une pratique indépendante des hygiénistes dentaires était un de leurs objectifs. La FDI ne pouvait bien entendu pas donner son accord, et leur demande d'adhésion a été refusée. Ils présentent maintenant une nouvelle demande, et du fait de la réorganisation des catégories de membres, pourraient devenir membres adhérents. Ils ont également supprimé leur objectif d'indépendance. Nous devons néanmoins rester vigilants, car des statuts peuvent toujours être modifiés.

Ce sujet provoque une discussion assez longue, résumée ci-après. Dans certains pays, tels que la Grèce, les hygiénistes sont des chirurgiens-dentistes qui ont reçu une formation spécialisée ; d'autres pays ne souhaitent pas encourager la profession, voire ne sont pas favorables à sa création là où elle n'existe pas. Dans certains pays, la profession d'hygiéniste est reconnue, et ses membres peuvent même parfois pratiquer indépendamment (sous certaines conditions). Le représentant allemand est plutôt sceptique quant aux modifications apportées aux statuts de l'association des hygiénistes. Ce n'est pas compliqué de les modifier à nouveau. Le représentant suisse remarque qu'une adhésion à la FDI n'est pas possible, parce que les statuts des hygiénistes refusent l'indépendance alors même qu'il y a des hygiénistes indépendants au sein de l'association. Il est également stipulé qu'aucune profession non dentaire ne peut devenir membre de la FDI. Mais dans la

mesure où il existe une catégorie de membres adhérents, dans laquelle peuvent être admis des chercheurs (par exemple), l'adhésion ne peut pas être refusée pour cette raison. Finalement, 41 délégués déclarent s'opposer à l'adhésion des hygiénistes à la FDI. Toutefois, ce n'est là qu'une déclaration de la Session plénière de l'ORE. La décision finale sera prise à l'issue du vote qui aura lieu lors de l'assemblée de la FDI à Shenzhen.

## **C.7 Élections FDI**

Patrick Hescot annonce que c'est l'occasion pour les candidats aux postes vacants des comités FDI de se présenter.

Vladimir Margvelashvili aimerait devenir membre du Comité Communication et soutien aux membres et demande le soutien des délégués.

Ralf Wagner recommande que le Prof. Biffar soit réélu au Comité Scientifique.

## **C.8 Finances**

### **8.1 Apurement des comptes 2005**

Les comptes et la comptabilité ont été transférés de l'Allemagne à Berne à l'automne 2005. C'est pour cette raison que la présentation a été légèrement modifiée, explique Philippe Rusca. Toutes les associations membres l'ont reçue. Le Secrétaire général est fier d'annoncer d'excellents résultats. Un bénéfice de 7 999,14 € a été réalisé, du fait notamment de frais de transport et de déplacement moins élevés pour les membres du Bureau (grâce à des nations comme la France et la Suisse qui prennent en charge les frais de leurs représentants et à Bedros Yavru-Sakuk qui les paie de sa propre poche). Nous avons en outre d'excellentes conditions financières pour nos réunions au siège de la FDI à Ferney-Voltaire. Tout ceci nous a permis de faire des provisions de 30 000 € (10 000 € pour la refonte et la mise à jour du site internet de l'ORE et 20 000 € pour mettre de côté un capital qui nous permettra de faire face à des situations difficiles ou peut-être d'aider les associations membres qui ne peuvent vraiment pas payer leur cotisation). Sous les dépenses extraordinaires se trouve le montant que nous devons à la Bundeszahnärztekammer pour apurer tous les comptes de leur côté, tandis que dans les revenus extraordinaires, se trouve le montant des versements de l'association allemande pour le second semestre 2004, alors que le Secrétariat avait déjà été transféré à Berne.

Il n'y a pas de questions. Les comptes 2005 sont acceptés à l'unanimité.

### **8.2 Cotisations impayées**

Philippe Rusca déclare que la plupart des cotisations 2005 impayées ont finalement été réglées.

### **8.3 Budget 2006**

Le budget 2006 est fondé sur les comptes 2005, explique Philippe Rusca.

Il n'y a pas de question et le budget est également accepté à l'unanimité.

## **C.9 Prochaines réunions**

### **9.1 Session plénière 2006, Shenzhen**

La prochaine session plénière se tiendra à Shenzhen le 22 septembre 2006. Les détails de la réunion seront communiqués ultérieurement.

### **9.2 Session plénière 2007**

Patrick Hescot annonce deux candidatures : celles de l'Arménie et de la Russie. Philippe Rusca remarque que la décision prise à Bucarest d'organiser les réunions de l'ORE et du CLD consécutivement n'a pas été oubliée, mais que la situation pour 2007 est particulière parce que la réunion du CLD doit se tenir au Royaume Uni, qui n'est plus membre de l'ORE.

C'est pour cette raison que nous devons envisager une solution alternative. Bien entendu, si les réactions sur la réunion de Porto sont positives, nous pourrions revenir au principe de deux réunions consécutives.

Vladimir Sadovsky (Russie) et Ashot Gevorgyan (Arménie) présentent leur candidature.

Philippe Rusca informe l'assemblée que le vote sera secret. Claus Munck et José Maria Buxeda Maisterra seront chargés de compter les voix.

Le représentant chypriote pose une question sur les frais. Il souligne que les petits pays ont souvent des difficultés financières et, de ce fait, ne peuvent assister à de telles réunions. Selon Philippe Rusca, les prix ne sont pas encore indiqués. Le lieu de la réunion est une question de principe. Une fois la décision prise, le Bureau négocie les prix. Patrick Hescot précise que le Bureau définira pour les futurs organisateurs un cahier des charges et un plan financier pour l'organisation des sessions plénières.

Il annonce ensuite le résultat du vote secret. La Russie a reçu 31 voix contre 18 pour l'Arménie. La Session plénière du printemps 2007 se tiendra donc à Moscou.

Les deux représentants des pays candidats remercient l'assemblée pour leur soutien plus ou moins prononcé. Ashot Gevorgyan félicite son confrère russe pour l'élection de son pays.

### **9.3 Session plénière 2008**

---

## **C.10 Questions diverses**

Site internet de l'ORE – Philippe Rusca revient sur les informations données précédemment. Le Bureau de l'ORE a contacté Edoardo Cavallé au sujet de la refonte du site. L'information devra y être plus volumineuse et de meilleure qualité, les documents de travail devront être accessibles, et le site devra être régulièrement mis à jour. Le Bureau étudiera une solution, qui sera très probablement présentée à Shenzhen.

Amalgames – Taner Yücel revient à la discussion sur l'interdiction d'utiliser des amalgames. Il y a deux aspects à la question : l'un relève de la protection de l'environnement, l'autre de considérations sanitaires. Pour résumer la discussion, la majorité serait certainement opposée à une interdiction d'utiliser les amalgames, parce que c'est un matériau qui a fait ses preuves, et que d'autres matériaux peuvent également provoquer des réactions allergiques. C'est un des matériaux les moins coûteux et les plus durables. Les problèmes environnementaux peuvent être résolus, plus ou moins. Si les amalgames sont interdits dans un pays ou une région, les autres devront suivre. Si l'Europe décidait une interdiction complète, cela aurait un impact sur toutes les associations nationales. Les conséquences dans les pays où les matériaux alternatifs sont mal connus ou trop chers seraient désastreuses. La question sera discutée plus avant au CLD.

Les "10 commandements" de José Font-Buxó – José- Maria Buxeda souligne le contenu du document, qui est très important pour lui. Si nous souhaitons établir l'excellence, il est important de connaître les tendances dans les différents pays représentés. Ces tendances nous permettent d'envisager les problèmes qui pourraient surgir à l'avenir et de les résoudre dans nos pays.

M. Ricardo De Lorenzo est un expert espagnol, pionnier sur le sujet de la responsabilité. Selon lui, ce document reflète très bien les problèmes que soulèvent les fautes et la responsabilité professionnelles. Nous devons être conscients du nombre croissant de réclamations, qui place les chirurgiens-dentistes à travers toute l'Europe dans une situation précaire. Nous pensons que la nature médicale de la pratique de l'odontologie se perd et que l'art dentaire devient un bien de consommation. Nous sommes considérés comme une

profession curative plutôt que médicale. Les chirurgiens-dentistes sont souvent contredits par les sociétés. Dans certains pays tels que l'Espagne, la Cour suprême a déclaré qu'une action civile peut être engagée contre un chirurgien-dentiste même 15 ans après la découverte d'un problème. Cela signifie qu'un praticien peut même hériter de la responsabilité d'un autre praticien. Cela semble affecter les droits et les devoirs des chirurgiens-dentistes exerçant en Espagne. Il est clair que selon la prospective européenne, fondée sur la Convention européenne des droits de l'homme et de la médecine de 1997, une nouvelle culture naît au sein de l'art dentaire – une culture dans laquelle les expressions "libre arbitre", "information adéquate", "consentement éclairé", "information préliminaire" sont courantes, mais accompagnées d'un manque de connaissances flagrant de la part de la profession. La santé est devenue un droit constitutionnel et par conséquent exigible. Nous devons fournir le consentement éclairé, une meilleure information et des institutions qui soutiennent l'odontologie, des institutions qui sont parfaitement au fait des besoins de la profession dentaire et de chaque chirurgien-dentiste individuellement. Le concept du soin de santé en tant que droit est établi par la Constitution et doit bien sûr en tant que tel être demandé et exigé par les citoyens.

Nous devons en conséquence trouver des solutions globales pour résoudre les problèmes qu'engendre une prospective formelle et, comme l'a expliqué le Prof. Mersel, nous devons enseigner et expliquer les problèmes de la nature spécifique de l'acte médical et quelles sont les normes. Nous devons nous recentrer sur la prévention, la gestion et l'assurance. L'ORE doit trouver dans chaque pays des institutions fiables, où les expertises peuvent être enregistrées, et qui peuvent apporter leur soutien à la profession dentaire à travers toute l'Europe, afin d'assurer une bonne prévention et gestion des risques, au travers d'une formation solide.

Le conseiller juridique, M. Shuki Madanes, qui appartient à une organisation internationale prestigieuse, s'inquiète du nombre croissant de cas de faute professionnelle en Europe. Il pense qu'il est temps de prendre des mesures. Dans certains pays, les tribunaux sont déjà inondés de procès pour faute professionnelle. C'est le cas notamment aux Etats-Unis et dans certains pays d'Amérique du Sud. D'autres rencontreront le même problème d'ici 5 à 10 ans si rien n'est fait dès à présent. De nombreux chirurgiens-dentistes pensent qu'ils sont à l'abri parce qu'ils ont une assurance. Mais maintenant que les procès passent à la seconde génération, la question est de savoir si, lorsqu'un dentiste décède, son assurance couvrira sa famille dans 10 ou 20 ans. M. Madanes mentionne également les recommandations Qualité. Celles-ci sont très importantes. Il faut envisager qu'un non-respect de ces recommandations puisse à l'avenir équivaloir à une faute professionnelle. Il conseille une grande vigilance sur ce point.

Lorsqu'un chirurgien-dentiste européen se trouve confronté à un problème avec un patient ou à un procès, vers qui peut-il se tourner pour recevoir conseil et protection ? Son association locale ou l'ORE peuvent-elles l'orienter vers une instance européenne qui lui fournirait son assistance, ses conseils ou sa protection dans les domaines de l'assurance et de la gestion des risques ? M. Madanes recommande qu'une enquête soit menée au sein de l'ORE, auprès de tous les pays qui souhaitent y participer. Il pense que les résultats seront intéressants. Il estime que sa société peut apporter son aide en termes d'assurance contre les fautes professionnelles. De nombreuses compagnies d'assurance n'ont aucun lien avec la profession. Il leur est bien plus simple et bien moins coûteux de dépenser une certaine somme pour engager un avocat qui assurera la défense. Mais la communauté s'habitue à ces procédés, et c'est là que commenceront les problèmes. Il cite en exemple l'Israël, où sa société donne à l'association dentaire locale tout pouvoir pour juger tous les cas : on sait que c'est à l'association dentaire qu'il faut s'adresser pour tout problème entre un patient et un chirurgien-dentiste. Si l'association professionnelle reproche au praticien une faute professionnelle, sa société se charge du cas et résout les problèmes d'ordre financier. Le chirurgien-dentiste évite ainsi de passer devant le tribunal, d'apparaître dans les journaux, etc. Il y a de nombreuses questions et un gros travail à fournir par rapport à la faute professionnelle et à la gestion des risques en Europe. Il apprécierait grandement de pouvoir

mener une enquête approfondie sur la question, afin de fournir ensuite aux pays que cela intéresserait les réponses et les recommandations appropriées.

Patrick Hescot déclare que le Bureau discutera de la question et fera des propositions, peut-être même à Shenzhen.

Enfin, Michèle Aerden invite les délégués à se rendre à Shenzhen et à faire la promotion du Congrès. Cela est très important pour la FDI.

#### **D – Clôture de la séance – ajournement**

Patrick Hescot remercie l'association dentaire portugaise pour la parfaite organisation de cette réunion, les interprètes pour leur précieux travail, les membres du Bureau et le secrétariat pour leur soutien et tous les participants pour leurs contributions. Enfin, il souhaite à notre président un prompt rétablissement.

Dr José Font-Buxó  
Président

Monika Lang  
Procès verbal